



Honoraires d'agence

A compter du 1^{er} Février 2019

- Ventes

Jusqu'à 100 000 €	7 % TTC
De 100.001 à 150.000 €	6 % T.T.C
De 150.001 à 200.000 €	5.5 % T.T.C.
De 200.001 à 250.000 €	5 % TTC
De 250.001 à 300.000 €	4.5 % T.T.C.
A partir de 300 001 €	4 % T.T.C.
 Terrain à bâtir :	 7 % TTC

Nos honoraires sont à la charge de l'acquéreur (sauf exception prévu au mandat)

TVA à 20 %

Locations

Honoraires de location, rédaction d'acte :	10 € du m ²
Etat des lieux :	3 € du m ²

Gestion Locative *

Honoraires de gestion :	5,80 % TTC
Assurance loyers impayés :	2.70 % TTC

